

pas, comme on paraît le croire, de seconder complaisamment les entreprises ou l'ambition de ses nationaux, mais de remplir fidèlement ses obligations. Tout avantage acquis aux dépens des stipulations internationales est trompeur ; car c'est pour l'avenir un germe de division et de guerre.

III.

La proclamation du gouverneur Hamilton ne découragea pas les colons de Terre-neuve. Ils s'adressèrent à Londres, pétitionnèrent auprès du bureau colonial et firent retentir le Parlement de leurs doléances. Un député nommé M. Robinson, épousa leur cause avec beaucoup de chaleur, et vint, pendant plusieurs années, dénoncer à la tribune la négligence que le gouverneur montrait pour cette colonie : " Il est étrange, disait-il, en 1835, qu'après vingt-et-un ans de paix, les habitants de Terre-neuve ne sachent pas encore, s'ils ont le droit de faire concurrence aux Français et *de pêcher sur leur propre côte* Je proteste contre tout ajournement d'une question si grave. Les seuls droits des Français *sont ceux qui leur viennent du Traité d'Utrecht.*"

Le cabinet anglais refusa de répondre, sachant très-bien qu'aucun débat utile ne pouvait être engagé sur ce point, et M. Robinson en fut pour ses frais d'éloquence et ses affirmations erronées.

Ces attaques se renouvelèrent pendant les années suivantes sans affecter les rapports des deux grandes puissances. Elles eurent cependant un effet, ce fut de montrer à la France que son droit,